



NATIONS UNIES
SOMMET 2022
SUR LA
TRANSFORMATION
DE L'ÉDUCATION



Appel à l'action

L'éducation dans les situations de crise : un engagement à l'action

L'éducation est menacée

Le monde assiste à une augmentation alarmante du nombre de personnes touchées par les conflits armés, les déplacements forcés, y compris les déplacements de réfugiés à grande échelle, les catastrophes sanitaires et climatiques, parmi d'autres crises. Cela signifie que l'éducation de 222 millions d'enfants et de jeunes en âge d'être scolarisés est perturbée et que les systèmes éducatifs sont poussés au maximum de leurs capacités. Les filles et les enfants handicapés, ainsi que de nombreux autres groupes minoritaires, notamment les communautés autochtones, les minorités ethniques et religieuses et les personnes LGBTQI, sont touchés de manière disproportionnée dans de nombreux contextes de crise. Rien qu'en 2022, les déplacements forcés ont atteint le chiffre record de 100 millions de personnes, dont plus de la moitié sont des enfants et des jeunes qui ont besoin d'accéder à une éducation adéquate et de qualité. En outre, entre janvier 2020 et décembre 2021, il y a eu 5 000 attaques contre des établissements éducatifs et des cas d'utilisation militaire des écoles, avec 9 000 élèves et éducateurs enlevés, arrêtés, blessés ou tués à travers 85 pays. Ce chiffre s'ajoute aux écoles fermées en raison des conflits armés et de l'instabilité politique, et l'éducation des futures générations de filles, de réfugiés et d'autres groupes de population est menacée.

L'éducation est sous-financée

Les appels humanitaires pour le secteur de l'éducation n'ont reçu que 22% des fonds demandés en 2021, soit beaucoup moins que les autres secteurs. En 2021, seulement 2,9 % du financement humanitaire mondial a été alloué à l'éducation, ce qui est considérablement inférieur à l'objectif de 4 % fixé par les Nations unies. Avec l'épidémie de COVID-19, l'éducation n'a reçu que 3 % du total des mesures de relance en réponse à la crise sanitaire, et seulement 0,7 % des fonds demandés dans le cadre du Plan global de réponse humanitaire COVID-19.

Les crises ont un impact considérable sur les investissements à long terme nécessaires pour transformer les systèmes éducatifs et garantir leur résilience face aux perturbations futures. L'aide publique au développement (APD) en faveur de l'éducation a stagné en 2020 et a diminué de 359 millions de dollars US dans le cas des donateurs bilatéraux. Cette baisse a depuis été suivie de réductions importantes de l'APD par les principaux donateurs. Les gouvernements de nombreux pays ont également été affectés par la lenteur de la reprise économique, l'augmentation du coût de la dette et la redéfinition des priorités nationales pendant et après la COVID-19. Les problèmes systémiques de financement de l'éducation au niveau national et mondial signifient que des groupes d'enfants et de jeunes, y compris mais



pas seulement, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ne bénéficient pas du soutien national et international et prennent encore plus de retard.

Partenariat pour la transformation : un engagement à l'action

En nous appuyant sur des pratiques prometteuses, nous, les États membres et les partenaires, saisissons l'occasion du Sommet pour la transformation de l'éducation organisé par le Secrétaire général des Nations unies pour lancer "L'éducation dans les situations de crise : Un engagement à l'action"

Nous nous engageons à travailler ensemble pour transformer les systèmes éducatifs, afin qu'ils soient en mesure de prévenir les crises, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en remettre. Afin de permettre à tous les enfants et jeunes touchés par la crise, y compris les réfugiés et les populations apatrides, d'accéder en permanence, équitablement et en toute sécurité à des possibilités d'apprentissage inclusif, de qualité et sûr.

Nous nous engageons notamment à améliorer l'accès, la qualité, l'équité et l'inclusion des 222 millions d'enfants et de jeunes dont l'éducation a été interrompue ou qui n'apprennent pas en raison d'un conflit armé, d'un déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, et de catastrophes sanitaires ou climatiques. Afin de concrétiser cet engagement, nous appelons les États membres, les organisations multilatérales, les donateurs et les partenaires de l'éducation à œuvrer dans ce sens, avec un premier rapport en 2025 en amont de l'objectif 2030, et à se rendre mutuellement responsables des actions suivantes :

1. **Améliorer l'accès équitable et inclusif à l'éducation et les résultats en matière d'apprentissage** des enfants et des jeunes touchés par les crises, et notamment :
 - a. Réduire au moins de moitié le nombre d'enfants et de jeunes non scolarisés dans les pays touchés par des situations d'urgence et des crises prolongées.
 - b. Améliorer les résultats en matière d'apprentissage fondamental afin qu'au moins 75 % des enfants et des jeunes dans les contextes d'urgence et d'après-crise atteignent un niveau minimum de compétences en matière de lecture, d'écriture et de calcul, ainsi que de compétences socio-émotionnelles.
 - c. Améliorer le recrutement, le maintien et le développement professionnel continu des enseignants qualifiés, hommes et femmes, afin de garantir que l'enseignement soit transformateur de genre et inclusif.
2. **Protéger et augmenter le financement externe** à travers les instruments humanitaires et de développement, en veillant à ce que le financement soit équitable et s'aligne sur les priorités de planification nationales et les engagements envers les conventions internationales. En particulier :



- a. S'engager à augmenter progressivement chaque année les dépenses intérieures consacrées à l'éducation, conformément à l'Appel à l'action des chefs d'État de 2021 sur le financement de l'éducation, complété par une aide publique au développement (APD) accrue, durable et pluriannuelle en faveur de l'éducation, notamment en finançant le Partenariat mondial pour l'éducation et le fonds de L'éducation ne peut attendre ainsi que les plateformes partenaires.
 - b. S'engager à adapter les mécanismes existants ou à développer et à financer des mécanismes de financement pluriannuels supplémentaires pour les pays à revenu faible et moyen qui ont éliminé les obstacles aux systèmes éducatifs nationaux pour ceux qui sont hors de portée des financements nationaux et internationaux actuels, comme les réfugiés et les populations apatrides.
 - c. Améliorer l'efficacité des dépenses d'éducation et cibler les ressources sur les personnes les plus marginalisées.
3. Travailler ensemble dans un esprit de **coopération internationale pour mettre en place des systèmes éducatifs résistants aux crises**, qui garantissent la protection des droits des enfants et des jeunes, et répondent aux besoins des apprenants de manière globale, notamment en matière de santé, de bien-être, de nutrition, d'eau, d'assainissement et de protection contre la violence, l'exploitation sexuelle et les abus.
- a. Aligner les priorités nationales et les engagements internationaux en faveur de la transformation, notamment ceux énoncés dans la déclaration d'Incheon, le partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, le Pacte mondial pour les réfugiés, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, la Déclaration sur la sécurité des écoles et le Cadre mondial pour la sécurité dans les écoles, ainsi que d'autres obligations découlant du droit international.
 - b. S'engager à coopérer entre les gouvernements, les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, en travaillant ensemble de manière coordonnée et via des mécanismes de coordination établis pour transformer les systèmes éducatifs.
 - c. S'engager à une collaboration interministérielle et inter-agences entre les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de la protection sociale dans la planification de l'éducation et des interventions humanitaires.
 - d. Intégrer l'inclusion et l'égalité des genres dans nos politiques d'éducation, nos priorités de planification et de mise en œuvre.



NATIONS UNIES
SOMMET 2022
SUR LA
TRANSFORMATION
DE L'ÉDUCATION

Programme
Commun

4. Tenir compte des divers contextes opérationnels, **étendre et intégrer les interventions à fort impact dans les efforts de politique et de programmation** en se concentrant sur huit priorités interdépendantes : (i) les enseignants ; (ii) la participation communautaire ; (iii) l'égalité des genres et l'inclusion ; (iv) l'éducation de la petite enfance ; (v) la santé mentale et le soutien psychosocial ; (vi) la protection contre la violence ; (vii) l'offre équitable de technologies et d'innovations éducatives, en particulier pour les enfants les plus marginalisés ; et (viii) un engagement significatif des enfants et des jeunes.